

Qui sommes nous ?

La RCA

Depuis le 1^{er} octobre 2016, la commune de Rouvroy a constitué une Régie Communale Autonome avec pour objectif de gérer le Rox.

Elle est composée de 5 membres : 3 issus du conseil et 2 extérieurs,

HERBEUVAL Stéphane, administrateur-président, représentant communal

RAMLOT Carmen, Administratrice, vice présidente , représentant communal

GUILLAUME José, Administrateur-secrétaire, représentant extérieur

HENNART Xavier, Administrateur- trésorerie, représentant extérieur

PIERRE Marylène, Administratrice, représentant communal

Elle assurera le **développement des activités sportives et culturelles** conformément au contrat de gestion que nous détaillons ci-dessous.

la RCA a pour objet :

- *l'exploitation d'infrastructures affectées à des activités culturelles, sportives, touristiques ou de divertissement, à l'enseignement, à des activités sociales, scientifiques ou de soins ;*
- *l'acquisition d'immeubles, la constitution de droits réels immobiliers, la construction, la rénovation, la transformation, la location ou location-financement de biens immobiliers en vue de la vente, de la location, de la location-financement ou d'autres actes juridiques relatifs à ces immeubles ;*
- *l'organisation d'événements à caractère public.*

Conformément au décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux, elle a également pour objet :

- *la promotion des pratiques d'éducation à la santé par le sport, la promotion d'une pratique sportive ambitieuse et de qualité sous toutes ses formes et sans discriminations et la promotion des valeurs d'éthique sportive et de fair-play auprès des utilisateurs du centre ;*
- *la gestion des installations situées sur le territoire de la commune et pour lesquelles le centre sportif détient un droit de jouissance (en vertu de conventions de superficie et/ou d'emphytéose) ou dont il est propriétaire ;*
- *de s'engager à respecter et promouvoir le Code d'éthique sportive en vigueur en Fédération Wallonie-Bruxelles ;*

- *d'établir un plan annuel d'occupation et d'animation sportives des infrastructures concernées garantissant l'accès, dans les limites fixées par le Gouvernement, à des activités de sport pour tous et prévoyant l'organisation d'activités sportives librement réservées à l'ensemble de la population. Ce plan distingue de manière non équivoque le cadre des activités sportives encadrées de celles ouvertes au grand public en dehors de ce cadre ;*
- *d'assurer la coordination de l'ensemble des activités sportives organisées sur le territoire de la commune ;*
- *veiller à ce que sa responsabilité civile et la réparation des dommages corporels des utilisateurs des installations qu'elle exploite soient couvertes à suffisance par une assurance dans le cadre d'activités encadrées figurant dans le plan annuel d'occupation.*

Le statut de centre sportif local doit encore être obtenu auprès du ministère compétent.

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans, à dater de sa signature, et est renouvelable.

Le personnel :

A ce jour, le Rox occupe une personne salariée qui fait office de concierge (8h/sem équivalent) et 30 heures /sem comme **employé administration et régie**. Il s'agit de Marc Timmermans.

Contact via secretariat@rox-rouvroy.be

Dans le futur, **un animateur sportif** (après reconnaissance comme centre sportif) et **un directeur culturel** seront recrutés.

Les autres activités sont confiées, outre aux **administrateurs**, à un groupe de **bénévoles** et à des sous traitants (régie, traiteur, ...) selon les évènements organisés.

- **Au niveau des administrateurs**, les principales responsabilités ont été réparties sur les fonctions de président, secrétaire et administration-trésorerie de la façon suivante :

Président :	évaluation du personnel
Stephane herbeuval	Développement projets/animations
	Relations extérieures -Site
	Commissions sport – culture -bénévoles
	Achats/investissement/contrats de service/batiments --TVA
	Sabam / rémunération équitable

Administration-trésorerie :Personnel
Xavier Hennart Comptes et caisses
ONSS
Assurance
Comptabilité-finance
Secretariat social

Secretariat :
José Guillaume Planning salles et tarification
Nettoyage : suivi
Bar et Mise à disposition matériel
Contrats utilisateur
Bar
Visites/états des lieux

Pour toute question, contact via secretariat@rox-rouvroy.be qui assurera le suivi de votre demande.

Des **prestations de services** en matière de nettoyage et d'entretien sont confiées à la commune dans le cadre des règles définies dans le contrat de gestion.

Le groupe de **bénévoles** est concernés de temps a autres dans pour des actions matérielles (rangement, ...) que pour des actions publicitaires (site, distribution de flyers...), d'accueil ou de tenue de bar.

Les commissions participatives :

COMMISSION PARTICIPATIVE CULTURELLE

La commission est composée des membres du comité de direction, d'un responsable par groupe utilisateur validé par le comité de Direction, Du directeur culturel et de minimum 5 privés issus du monde culturel, social et éducatif ou de la population de Rouvroy validés par le comité de direction

Des invités spécifiques peuvent participer a cette commission

Le directeur culturel en assure la convocation, l'animation et le secrétariat

ROLE ET OBJECTIF :

- Établir un point annuel sur les modalités de fonctionnement, de mise a disposition et sur les services et moyens (matériel...) mis a disposition
- Adapter le planning annuel d'occupation

- Alimenter un programme culturel ROx (éducation permanente, animation, spectacles....)
- Relever des pistes et projets d'animation culturelle pour les populations locales dont les jeunes et les écoles

MODALITES PARTICULIERES :

Deux réunions minimum par an

Participation a des sous groupes de préparation d'événement avec les membres du personnel

COMMISSION PARTICIPATIVE SPORT

La commission est composée des membres du comité de direction, d'un responsable par groupe utilisateur validé par le comité de Direction, de l'animateur sportif et de minimum 5 privés issus du monde sportif ou de la population de Rouvroy validés par le comité de direction

Des invités spécifiques peuvent participer a cette commission

L'animateur sportif en assure la convocation, l'animation et le secrétariat

ROLE ET OBJECTIF :

- Établir un point annuel sur les modalités de fonctionnement, de mise a disposition et sur les services et moyens (matériel...) mis a disposition
- Adapter le planning annuel d'occupation
- Créer un événement sportif annuel
- Relever des pistes et projet d'animation sportive pour les populations locales dont les jeunes et les écoles

MODALITES PARTICULIERES :

Deux réunions minimum par an

Stéphane herbeuval

president